

Réponse de Volodia Shahshahani, Grenoble le 09/10/2011

Ayant été le directeur technique de la Belle Etoile au cours de ses sept premières éditions (1994 à 2001, elle n'eut pas lieu en 2000) je réponds volontiers à Guy Oberlin...dont je partage les observations.

Par ordre croissant de nuisance de l'hélicoptère dans les compétitions (en particulier de ski alpinisme) je citerai :

1. Secours sur un accident : RAS

2. Installation de secours. La décision appartient au service de secours (*pghm ou crs*). A mon souvenir cela s'est produit une ou deux fois sur la Belle Etoile (*dépôt de barquettes*) : lorsque la prévi météo risque de rendre le secours aérien incertain.

3. Déclenchement préventif d'avalanches depuis l'hélicoptère.

C'est en effet très discutable. A la Belle Etoile, cela ne s'est produit qu'une fois lors de la première édition (1994). Dans la réunion qui a suivi la course, le comité d'organisation de la Belle Etoile (COBE 7L) a décidé de ne plus y recourir. Mais il y eut quelques fois des déclenchements en faisant le parcours à skis avec des artificiers de la station.

4. Transport des media. Entre 15 mn de survol pour des journalistes non alpinistes et plusieurs heures avant et pendant la course, il y a une différence de nature. La Belle Etoile a toujours été dans une fourchette très basse – souvent nulle. La première raison était d'ordre économique. La seconde c'est que nous organisons des circuits avec des sommets d'où l'on avait une vue plongeante sur une grande partie de la course permettant aux opérateurs de faire des travellings aussi efficaces qu'avec des vues aériennes. Pour les media, la décision appartient à l'organisateur (*celui qui finance l'opération*). Dans la mesure où cet usage (*qui n'a été fait que sur quelques éditions*) était très modéré, nous (COBE 7L) estimions qu'il n'était pas de notre ressort de nous y opposer. Ma préférence va cependant pour une interdiction, car il existe suffisamment de journalistes et cameramen aptes à opérer sans cet artifice.

5. Transport des équipes de préparation des compétitions

C'est tout à fait inadmissible. Si on n'est pas capable d'organiser une compétition *by fair means*, on s'abstient. Cet usage abusif est l'apanage de certaines compétitions comme la Patrouille des Glaciers, le Trofeo Mezzalama, la Pierra Menta (*liste non limitative*). Pour en revenir à la Belle Etoile et à ma position personnelle, directeur technique et non organisateur (*c'était l'office de tourisme qui m'employait à cette fin avec d'autres techniciens, guides ou non*), je tiens à préciser que la Belle Etoile n'y a jamais eu recours. Ce qui d'ailleurs était assez acrobatique, notamment pour moi qui devait me trouver physiquement au départ et ensuite sur un point stratégique du parcours.

J'ajouterai une remarque personnelle. Pendant les années 1990-1995, j'ai été d'abord Président puis Directeur technique du CISAC¹ (devenu ISMF²) et donc de la Coupe d'Europe de Ski Alpinisme. J'avais pour adjoint Paul Journé, également fondateur du DSA et également directeur technique-adjoint de la Belle Etoile. Assez rapidement je me suis efforcé de demander à l'UIAA de chapeauter cette organisation afin qu'elle s'inscrive dans une association de montagne, ce qui me semblait pouvoir être une garantie contre les risques de certaines dérives inhérentes au sport de compétition. En particulier j'ai demandé que des directives claires soient énoncées quant à l'usage de l'hélicoptère. Les observateurs de l'UIAA venus à la Pierra Menta ont alors estimé que l'usage n'en était pas abusif et à mon

¹ Comité International du Ski Alpinisme de Compétition

² International Ski Mountaineering Federation

souvenir il n'y a pas eu de « guidelines » très précises sur ce sujet. J'ai abandonné mon poste de Directeur Technique du CISAC et de la coupe d'Europe à la fin de la saison 1995 et n'ai plus exercé depuis d'activité dans cette sphère. J'ai cessé toute activité liée à la compétition après l'arrêt de la Belle Etoile (*dernière édition courue en 2001*).